

**Présents :** Pierre TARDIEU, Robert GASIGLIA, Stéphane LEOPOLD, Jean-Paul MANDINE, Catherine PAYAN (a donné procuration à Pierre TARDIEU), Philippe PAYAN, Dominique PLAUT.

**Absents excusés :** Emile GIOVANNESCHI, Yves PAYAN, Gilles GANTELME

## **1 - APPROBATION PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2016**

Après lecture par le Maire, le procès verbal est **adopté à l'unanimité**.

## **2 – DEMANDE DE SUBVENTION - PIDA 2016-2017**

La Commune d'Entraunes a signé le 17 décembre 2002 avec le département des Alpes Maritimes la convention relative à la mise en œuvre du P.I.D.A. pour la protection de la R.D. 2202 contre les avalanches entre Entraunes et Estenc. Un marché à bons de commandes a été notifié à l'entreprise COZZI pour un montant maximum de 84 600 € HT. Conformément à l'article 4 de la convention du 17/12/2002, le maire propose de solliciter le département pour le remboursement du montant TTC du coût total de la mise en œuvre du PIDA pour la saison 2016-2017.

**Adopté à l'unanimité**

## **3 – ADHESION AU SMIAGE**

Au regard du projet des statuts du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau maralpin (SMIAGE) et afin de pouvoir bénéficier de son soutien technique dans les années à venir, le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer favorablement à l'adhésion de la Communauté de Communes Alpes d'Azur à ce nouveau Syndicat.

**Adopté à l'unanimité**

## **4 – INDEMNITE DU CONSEIL DU PERCEPTEUR – ANNEE 2016**

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande du percepteur de Puget-Théniers de prévoir le mandatement des indemnités de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes (selon l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983). Au vu des difficultés de fonctionnement rencontrées tout au long de l'année avec la Trésorerie, le conseil municipal s'oppose au versement de l'indemnité de conseil au titre de l'année 2016.

**Adopté à l'unanimité**

## **5 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL N°2 – VIREMENTS DE CREDITS**

La décision modificative n°2 au budget général de la commune concerne uniquement la section de fonctionnement en dépenses et représente les virements de crédits suivants :

- 10 000 euros sont virés du compte D 61521 au D 615221
- 20 000 euros sont virés du compte D 6411 et répartis sur les comptes D 6413, D 6451, D 6454 et D 6535.

**Adopté à l'unanimité**

## **6 – REHABILITATION DE LA CHAPELLE DE LA TRINITE**

La chapelle de la Trinité à Estenc se dégrade fortement, des travaux de rénovation sont nécessaires afin d'en assurer la sauvegarde. Le projet de réhabilitation s'élèverait à 12 000 euros HT. Le Maire propose de solliciter une subvention de la Région PACA dans le cadre de l'appel à projets « Restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé » à hauteur de 6.000 €, ainsi qu'une participation du parc national du Mercantour à hauteur de 3.600 €.

**Adopté à l'unanimité**

## **7 – ACQUISITIONS DE PLEIN DROIT DE BIENS SANS MAITRE**

Après vérification auprès des services cadastraux, les propriétaires des biens immeubles listés ci-dessous sont décédés depuis plus de 30 ans.

<b>Section et N° de parcelles</b>	<b>Contenance</b>	<b>Commune</b>
D 225	7 900 m2	Entraunes
D 226	610 m2	Entraunes
F 161	1 415 m2	Entraunes
F 171	26 450 m2	Entraunes
F 196	3 970 m2	Entraunes
F 197	475 m2	Entraunes
F 208	1 105 m2	Entraunes
F 209	5 760 m2	Entraunes
F 210	15 m2	Entraunes
F 211	7 255 m2	Entraunes
F 362	6 795 m2	Entraunes
F 500	1 348 m2	Entraunes
F 501	3 996 m2	Entraunes
F 524	227 m2	Entraunes
<b>Total :</b>	<b>72 014 m2</b>	

<b>Section et N° de parcelles</b>	<b>Contenance</b>	<b>Commune</b>
E 246	4 595 m2	Entraunes
E 288	450 m2	Entraunes
E 289	1 090 m2	Entraunes
E 290	71 565 m2	Entraunes
E 291	19 090 m2	Entraunes
E 292	67 230 m2	Entraunes
E 298	5 290 m2	Entraunes
E 299	5 275 m2	Entraunes
<b>Total :</b>	<b>174 585 m2</b>	

<b>Section et N° de parcelles</b>	<b>Contenance</b>	<b>Commune</b>
C 62	2 050 m2	Entraunes
D 186	2 220 m2	Entraunes
D 187	1 390 m2	Entraunes
D 188	2 860 m2	Entraunes
D191	3 220 m2	Entraunes
D 192	6 270 m2	Entraunes
D 193	2 810 m2	Entraunes
D 194	2 235 m2	Entraunes
E 362	3 430 m2	Entraunes
E 363	1 780 m2	Entraunes
<b>Total :</b>	<b>28 265 m2</b>	

<b>Section et N° de parcelles</b>	<b>Contenance</b>	<b>Commune</b>
F 157	5 580 m2	Entraunes
F 158	21 370 m2	Entraunes
F 159	1 600 m2	Entraunes
F 160	6 510 m2	Entraunes
G 404	186 960 m2	Entraunes
<b>Total :</b>	<b>222 020 m2</b>	

Selon la procédure applicable, ces biens immeubles reviennent à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit. Le Maire propose au conseil d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil.

**Adopté à l'unanimité**

## **8 – RENOVATION DE LA MAISON DU FOUR COMMUNAL**

La Commune est maintenant propriétaire de la maison du Four communal sur la Place du village. Ce bâtiment ancien à haute valeur patrimoniale se dégrade fortement du fait du mauvais état de la toiture et risque d'occasionner des dégâts dans le four communal et dans les maisons mitoyennes. Afin d'y remédier, il présente au conseil un projet de rénovation à l'identique de la toiture et des façades pour un montant total HT de 100.000 €.

Pour réaliser ce projet, le Maire propose de solliciter une subvention de la Région PACA au titre du plan concerté de restauration du patrimoine à hauteur de 40.000 € et une subvention du département des Alpes-Maritimes à hauteur de 40.000 €.

**Adopté à l'unanimité**

## **9 – PARTICIPATION COMMUNALE FORFAITS DE SKI ENFANTS SCOLARISES**

La Communauté de Communes Alpes d'Azur propose aux enfants inscrits à l'école d'Entraunes de bénéficier d'un forfait de ski saison pour la station de Valberg à 96 euros. Le Maire propose que la commune prenne en charge la moitié de ce forfait, le rendant accessible à 48 euros par enfant.

**Adopté à l'unanimité**

## **10 – LOCATIONS COMMUNALES**

Des travaux ayant été engagés et terminés dans certains appartements communaux, le tableau des loyers des biens communaux a été revu tels que présentés ci-dessous.

<b>Situation</b>	<b>Loyer TTC/mois</b>	<b>Meublé</b>
<b>Gite n° 2013</b>	230	oui
<b>Gite n° 2014</b>	240	oui
<b>Gite n° 2025</b>	200	oui
<b>Appartement ancienne mairie 1er étage gauche</b>	225	non
<b>Appartement ancienne mairie 1er étage droite</b>	250	non
<b>Appartement ancienne mairie 2ème étage</b>	275	non
<b>Appartement Ecole</b>	250	oui
<b>Local Rue du Four</b>	100	non
<b>Maison du Bout de ville + garage</b>	1000	non
<b>Auberge Roche Grande</b>	600	oui

## **11 – POINT SUR LES TRAVAUX**

- Dans le cadre du programme de voirie communale 2016, les travaux sur le mur de l'entrée du Ciastel sont achevés.
- La toiture de l'Eglise a été bâchée pour protéger l'édifice de la saison hivernale.
- Les travaux d'aménagements de la Source du Var à Estenc sont terminés. La signalétique sera posée après la saison hivernale.
- Les travaux d'enfouissement du réseau de l'éclairage public au lotissement de Pièce-Longe sont terminés ainsi que la mise en place des nouveaux candélabres.
- L'agence de l'eau a accordé une subvention à hauteur de 210 000 euros pour le programme de travaux de la station d'épuration. Les études de sol sont commandées et seront réalisées après la saison hivernale.
- Le marché public pour le déneigement des voiries communales a été attribué à l'Entreprise DEGIOANNI pour la période 2016 – 2019.
- Le marché public pour le PIDA saison 2016-2017 a été attribué à l'entreprise COZZI.
- L'armoire téléphonique éventrée de la place d'Estenc a été remplacée.

## **12 – QUESTIONS DIVERSES**

- Les financements dans la cadre de NATURA 2000 pour la réouverture du Grand Plateau ont été accordés.
- L'appel à candidature pour l'Auberge communale sera clôturé le 27 janvier 2017.
- La cérémonie des vœux aura lieu le 22 janvier à 11h00.
- Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017.
- La subvention demandée au PNM pour la réalisation d'une salle d'exposition au RDC de l'ancienne mairie a été accordée.

- L'épicerie ambulante « D'aqui d'Aia » vient tous les samedis matin sur la place du village de 10h à 12h00.
- La nouvelle benne pour les encombrants est en fonctionnement.
- Les inscriptions sur les listes électorales sont clôturées au 31 décembre 2017. Les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 7 mai 2017. Les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin 2017.
- La commune a adhéré au programme CIGALE du SICTIAM qui permettra de mettre à disposition un WIFI gratuit et sécurisé sur la place du village.
- La commune est dorénavant référencée sur le site « Géoportail de l'urbanisme », site accessible à tous les usagers qui met en ligne toutes les informations en matière de constructibilité et de droit des sols.

La séance est levée à 23h15.